

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
25	2

Date de la convocation
24 septembre 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 8/10/2019
--

et publication le 8/10/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 3 octobre à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle commune de la cité administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Michel Jan – Jean-Yves Le Guyader – Martine Connan – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel Le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin

Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe
Madame Monique Pasco donne procuration à Monsieur Alain Guéguen

Candidature à l'appel à projet de la Région Bretagne – Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT) pour la mise en œuvre d'actions en faveur de l'emploi et de la formation

Le Président informe que la CCKB, en partenariat avec l'AICB et en collaboration avec Poher Communauté et Monts d'Arrée Communauté, a travaillé sur une question à destination des entreprises du territoire, avec pour objectif de mieux connaître leurs besoins et problématiques en matière, notamment, de recrutement et de formation. Transmis en septembre 2018 à près de 250 entreprises de la CCKB, ce questionnaire s'intéressait notamment aux besoins de recrutements et de formation, à connaître la volonté des entreprises d'être accompagnées dans les démarches de recrutement, de formation et de développement des compétences de leurs salariés et les éventuels intérêts à mutualiser des moyens avec d'autres entreprises / structures du territoire.

Sur les 248 entreprises sollicitées, 38 entreprises de divers secteurs d'activités (industrie, artisanat, commerce, service, aide à la personne, sanitaire et médico-social) ont répondu, soit un taux de retour de 15%.

L'étude des résultats s'est révélée particulièrement intéressante, notamment concernant le potentiel de recrutement à l'horizon 2020, évalué à 57 postes, en CDI pour 80% d'entre eux. Ce potentiel de recrutement est particulièrement présent dans les domaines de l'électro-industrie, du bâtiment, de l'agroalimentaire et du médico-social. Toutefois, 78% des entreprises ayant répondu ont indiqué éprouver des difficultés dans ce domaine, principalement en raison de l'absence d'une main d'œuvre compétente et formée, ainsi qu'à un déficit d'attractivité des métiers et du territoire.

En matière de formation, la majorité des entreprises ont exposé des besoins de développement de compétences, vraisemblablement pour faire face aux difficultés de recrutement évoquées, que ce soit en formation qualifiante ou en formation interne. Bien que moins importantes que pour le recrutement, les entreprises rencontrent également des difficultés en matière de formation, liées soit à l'absence de formation dispensées localement, soit à la réticence des salariés à se déplacer, soit à la distance des centres de formation. Les besoins en formation se ressentent principalement, là encore, dans les domaines de l'électro-industrie, du bâtiment et du médico-social.

Aussi, les entreprises ayant répondu seraient favorables à la mise en place d'actions pour l'accompagnement dans les démarches de recrutement, de formation et de développement des

compétences des salariés. Elles verraient également un intérêt à mutualiser les formations, le management/coaching ainsi que le recrutement, les marchés publics et la sécurité.

Ainsi, au regard des résultats de ce questionnaire, il est paru nécessaire de réfléchir à la mise en œuvre d'actions en direction des entreprises afin de les accompagner dans leur process de recrutement, dans la formation de leurs salariés et dans l'élaboration d'actions de mutualisation de services.

En partenariat avec différentes structures (Région Bretagne, Pôle Emploi, DIRECCTE, entités de formation, entités d'insertion, écoles privées et publiques et EPCI du Pays COB) et en co-pilotage avec l'AICB, plusieurs actions sont envisagées, notamment :

- Organisation de portes ouvertes d'entreprises ;
- Réalisation et diffusion de vidéos de présentation de métiers du territoire ;
- Organisation d'événements de type réunions d'information, ateliers, conférences ou forums à destination des entreprises, demandeurs d'emploi, scolaires et tous publics intéressés ;
- Organisation d'interventions d'entreprises en milieu scolaire

Ce plan d'action pourrait être réalisé dans le cadre de l'appel à projet de la Région Bretagne intitulé Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT), qui prévoit un financement pouvant aller jusqu'à 70% du budget global avec un plafond de 30 000 €.

La mise en œuvre de ces différentes actions nécessiterait un budget global d'environ 45 000 €, prenant en compte la mise à disposition de locaux et matériels ainsi qu'une valorisation du « temps passé » par le chargé de développement économique de la CCKB et la directrice de l'AICB pour un montant de 15 000 € et, dans le cas où la candidature de la CCKB serait retenue, un financement de la Région Bretagne via l'appel à projet pour un montant de 30 000 €.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise le Président à signer la candidature de la CCKB à l'appel à projet de la Région Bretagne intitulé Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT), ci-annexée, et tout document nécessaire à sa bonne mise en œuvre et à celle des actions envisagées.

Le Président,
Jean-Yves Philippe





Direction générale des services

Direction de l'emploi et de la formation
tout au long de la vie
Service territorial emploi formation

APPEL A PROJETS GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOI ET DES COMPETENCES TERRITORIALES

DEMANDE DE SUBVENTION

Organisme : Communauté de Communes du Kreiz-Breizh (CCKB)

Intitulé du projet : Promouvoir l'attractivité des entreprises et des métiers qui recrutent sur le territoire de la CCKB et favoriser la mise en place de formations locales pour une montée en compétences des salariés et des demandeurs d'emplois

PRÉAMBULE - MODALITÉS DE SOUTIEN DE LA RÉGION

1. Contexte

- Dans le cadre du Chantier n°8 du Contrat de Plan Régional de Développement de Formations et de l'Orientation Professionnelle, adopté le 23 juin 2017, qui vise à « Conforter l'accompagnement territorial des entreprises, en intégrant pleinement la dimension « compétences humaines » (...) et en développant les démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales » ;
- En déclinaison opérationnelle de l'action 21 de l'objectif 5 du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences : « impliquer les territoires maillons essentiels de la mise en œuvre du Pacte » ;

La Région Bretagne souhaite favoriser la mobilisation et l'animation des acteurs locaux dans l'identification des problématiques territoriales « emploi-insertion-formation », dans l'élaboration de réponses adaptées à ces enjeux et leur mise en œuvre.

2. Objectifs

La Région Bretagne soutiendra l'animation de démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales portant sur :

- l'élaboration de plans d'action en réponses à des problématiques identifiées par les partenaires locaux,
- la mise en œuvre et l'évaluation de ces plans d'actions.

3. Critères d'éligibilité

- Les projets devront répondre à des problématiques territoriales « emploi, insertion, formation ». Elles peuvent être variées : sectorielle, démographique, sociale (mobilité)... Elles doivent concourir à une meilleure corrélation entre la situation économique locale et les compétences du territoire, et donc à un meilleur accès des publics à l'emploi et à la formation
- Le porteur de projet devra animer le partenariat ainsi que la mise en œuvre d'un plan d'action
- Le porteur de projet devra s'inscrire dans les dynamiques territoriales existantes notamment en complémentarité avec les travaux des Commissions Territoriales Emploi Formation concernées
- Les projets devront clairement identifier le ou les territoires concernés, a minima les intercommunalités
- Les porteurs de projets devront démontrer leurs capacités à animer et impliquer tous les acteurs concernés : les partenaires « emploi, insertion, formation », les opérateurs locaux de formation, les acteurs économiques, les collectivités locales...

MODALITÉS DE SOUTIEN DU PROJET PAR LA RÉGION BRETAGNE

Le présent dossier et son « Budget prévisionnel » doivent être complétés avec précision, dactylographiés, dans la mesure du possible.

Une version numérique (format non protégé Word et Excel) du dossier et du budget, signés par la personne habilitée, devra être adressée à la Direction de l'Emploi et de la Formation tout au Long de la Vie : deftlv@bretagne.bzh

Il doit également être envoyé à l'adresse suivante, **par voie postale**, accompagné d'un courrier de demande de subvention à l'attention de :

Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne
Direction de l'emploi et de la formation tout au long de la vie
« Appel à projet gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territoriales »
283 avenue du général Patton
CS 21 101
35 711 RENNES cedex 07

Le dossier de demande de subvention fait l'objet d'une instruction technique par les services de la Région (DEFTLV) et la demande de subvention est présentée en Commission Permanente de la Région Bretagne pour approbation. Après attribution de la subvention, une convention financière est adressée au bénéficiaire de la subvention.

RUBRIQUE 1 : PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

1.1. Identification

Statut juridique de la structure : Etablissement public de coopération intercommunale

Nom : Communauté de Communes du Kreiz-Breizh

Sigle : CCKB

Numéro SIRET : 24220071500074

Activités principales réalisées : Communauté de Communes

Adresse postale du siège social : Cité administrative – 6 rue Joseph Pennec 22110 ROSTRENEN

Téléphone : 02.96.29.18.18

Courriel : accueil@cckb.fr

Adresse de correspondance, si différente du siège :

1.2. Identification du représentant légal (personne habilitée à signer la convention)

Nom : PHILIPPE

Prénom : Jean-Yves

Fonction : Président

Téléphone : 02.96.29.18.18

Courriel : accueil@cckb.fr

1.3. Identification de la personne chargée du présent dossier de subvention

Nom : BERNARD

Prénom : Gaëtan

Fonction : Chargé de développement économique

Téléphone : 06.76.48.15.68

Courriel : g.bernard@cckb.fr

RUBRIQUE 2 : PRÉSENTATION DE L'ACTION

Cette présentation doit être synthétique. Si vous le souhaitez, vous pouvez joindre en complément des documents plus complets pour étayer la présentation détaillée de votre projet.

2.1. Description des objectifs et du cadre partenarial de l'action

⇒ Intitulé du projet :

Promouvoir l'attractivité des entreprises et des métiers qui recrutent sur le territoire de la Communauté de communes du Kreiz-Breizh (CCKB) et favoriser la mise en place de formations locales pour une montée en compétences des salariés et des demandeurs d'emplois

⇒ Territoire concerné :

Les actions mises en œuvre dans le cadre de l'appel à projet Gestion des Emplois et des Compétences Territoriales concernent principalement le territoire de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh. Ponctuellement, des actions pourront être organisées en partenariat avec d'autres territoires du Pays Centre Ouest Bretagne, notamment Poher Communauté avec qui des échanges ont déjà eu lieu.

⇒ Contexte de l'émergence du projet / problématique(s) constatées :

À l'automne 2018, la CCKB, en partenariat avec l'Association Investir en Cœur de Bretagne (AICB) et en collaboration avec Poher Communauté et Monts d'Arrée Communauté, a travaillé sur un questionnaire à destination des entreprises de son territoire. Ce questionnaire avait pour objectif de mieux connaître les besoins et problématiques des entreprises en matière, notamment de recrutement et de formation.

Transmis en septembre 2018 à 248 entreprises de la CCKB, ce questionnaire s'intéressait notamment :

- Aux besoins de recrutement : nombre et type de postes à pourvoir, types de contrats recherchés, profils recherchés, démarches de recrutement engagées, difficultés rencontrées pour le recrutement.
- Aux besoins de formation : types de postes concernés, types de formations, difficultés rencontrées pour la formation.
- À connaître la volonté par les entreprises d'être accompagnées dans les démarches de recrutement, de formation et de développement des compétences de leurs salariés ;
- Aux éventuels intérêts à mutualiser des moyens avec d'autres entreprises / structures du territoire.

Sur les 248 entreprises sollicitées, 38 entreprises de divers secteurs d'activités (industrie, artisanat, commerce, service, aide à la personne, sanitaire et médico-social) ont répondu, soit un taux de retour de 15%.

L'étude des résultats s'est révélée particulièrement intéressante, notamment concernant le potentiel de recrutement à l'horizon 2020, représentant 57 postes identifiés et en CDI pour 80% d'entre eux. Ce potentiel de recrutement est particulièrement présent dans les domaines de l'électro-industrie, du bâtiment, de l'agroalimentaire et du médico-social. Toutefois, 78% des entreprises ayant répondu ont indiqué éprouver des difficultés dans ce domaine, principalement en raison de l'absence d'une main d'œuvre compétente et formée, ainsi que d'un déficit d'attractivité des métiers et du territoire. Parallèlement, 66% des entreprises seraient prêtes à recruter ou former des personnes n'ayant pas les qualifications / compétences requises.

En matière de formation, la majorité des entreprises ont exposé des besoins de développement de compétences, vraisemblablement pour faire face aux difficultés de recrutement évoquées, que ce soit en formation qualifiante ou en formation en interne. Bien que moins importantes que pour le recrutement, les entreprises rencontrent également des difficultés en matière de formation, liées soit à l'absence de formation dispensées localement, soit à la réticence des salariés à se déplacer, soit à la distance des centres de formation. Les besoins en formation se ressentent principalement, là encore, dans les domaines de l'électro-industrie, du bâtiment et du médico-social.

Aussi, les entreprises ayant répondu seraient favorables à la mise en place d'actions pour l'accompagnement dans les démarches de recrutement, de formation et de développement des compétences des salariés. Elles verraient également un intérêt à mutualiser les formations, le management/coaching ainsi que le recrutement, les marchés publics et la sécurité.

Ainsi, au regard des résultats de ce questionnaire, il est paru nécessaire de réfléchir à la mise en œuvre d'actions en direction des entreprises afin de les accompagner dans leur processus de recrutement, dans la formation de leurs salariés et dans l'élaboration d'actions de mutualisation de services.

Plus globalement, les problématiques rencontrées peuvent être listées comme suit :

- Difficultés de recrutement :

- Déficit d'attractivité des métiers ;
- Déficit d'attractivité du territoire ;
- Manque de compétences
- Manque de disponibilité de main d'œuvre, même à former ;
- Manque de formations dispensées localement ;
- Problématique en matière de mobilité.

- Difficultés de formation :

- Absence de formation localement ;
- Distance trop éloignée des centres de formation ;
- Réticence ou possibilité des salariés / demandeurs d'emploi à se déplacer ;
- Problème organisationnel de l'entreprise pendant la formation du salarié ;
- Méconnaissance des dispositifs de formation existants par les entreprises.

- Besoins en accompagnement des entreprises dans leurs problématiques de ressources humaines :

- Attirer, motiver et fidéliser les salariés ;
- Recrutement et management des jeunes générations ;
- Démarches de recrutement.

⇒ Objectifs généraux du projet :

Le projet pour lequel la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh, en partenariat avec l'Association Investir en Cœur de Bretagne, candidate à l'appel à projet Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale vise de manière générale à valoriser l'attractivité des entreprises et des métiers exercés et qui recrutent sur le territoire de la CCKB, en mettant en avant le tissu économique local, son dynamisme et son potentiel de développement.

Afin d'accompagner les entreprises dans leurs problématiques de recrutement, il paraît primordial de permettre aux demandeurs d'emploi, scolaires et tous publics de mieux connaître les métiers et les entreprises qui recrutent sur le territoire et de faciliter le lien entre l'offre d'emploi et la demande. L'objectif est également, en parallèle, de participer au développement d'une offre de formation locale adaptée aux besoins des entreprises, pouvant évoluer de manière agile, et pouvant être mutualisée entre plusieurs entreprises du territoire ou des territoires voisins.

⇒ Partenariats mobilisés (préciser le rôle de chaque partenaire) :

Pour la mise en œuvre des actions en matière d'emploi, de recrutement et de formation, la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh souhaite s'appuyer sur les connaissances et l'expertise de différents partenaires, avec en premier lieu l'Association Investir en Cœur de Bretagne, qui agit depuis 2015 en faveur de l'attractivité et du développement économique du territoire suite à l'annonce de la fermeture de la base Intermarché de Rostrenen. Sa directrice, Rozenn CORNEC, sera partie prenante des actions mises en œuvre et en assurera le pilotage avec la CCKB.

Un partenariat sera aussi engagé avec les entreprises du territoire souhaitant s'impliquer dans la réussite des actions. En effet, celles-ci seront organisées et menées en co-construction avec les entreprises afin de répondre de la meilleure des manières à leurs problématiques et leur permettre de recruter et / ou développer les compétences de leurs salariés. Cette co-construction aura aussi pour objectif de communiquer de manière cohérente sur le territoire et son dynamisme.

De manière plus concrète, il est envisagé d'établir des partenariats avec les entités suivantes :

- Région Bretagne : Communication autour des actions réalisées, présentation et mise en œuvre des dispositifs en matière d'accompagnement des entreprises et de formation ;
- Pôle Emploi, antennes de Carhaix, Guingamp et Loudéac : Communication autour des actions réalisées, mobilisation des demandeurs d'emploi, participation à des événements ;
- DIRECCTE : Communication autour des actions réalisées, participation à des événements d'information sur les dispositifs existants pour l'accompagnement des entreprises ;
- Entités de formation (telles que le GRETA, Armor Formation, COB Formation et toutes celles privées ou publiques hors CCKB) : Communication autour des actions réalisées, visite des plateaux techniques,

information sur les formations existantes, mise en place de formations spécifiques en lien avec les entreprises du territoire et, ponctuellement, des territoires voisins ;

- Entités d'insertion (telles que l'association Don Bosco, la Mission Locale Centre Ouest Bretagne, l'association Tous Vers l'Emploi) : Communication autour des actions réalisées, mobilisation des publics demandeurs d'emploi ;
- Ecoles privées et publiques : visite d'entreprises, accueil d'entreprises en milieu scolaire pour en présenter les activités et les métiers, communication autour des portes ouvertes d'entreprises ;
- CIO de Carhaix : Communication autour des actions réalisées, centralisation des formations existantes au sein des établissements scolaires publics ;
- Poher Communauté : mise en œuvre d'actions communes autour d'évènements d'information, mutualisation de formations si nécessaire selon le nombre de stagiaires évalué sur chaque territoire.

⇒ Partenariats financiers mobilisés :

La CCKB n'envisage pas de partenariat financier en tant que tel pour la mise en œuvre de son plan d'action. Dans le cadre du co-pilotage du projet avec l'AICB, sa directrice, au même titre que le chargé de développement économique de la CCKB, mettra son temps et ses compétences spécifiques à disposition pour l'organisation et le suivi des différentes actions.

⇒ Contribution d'un ou plusieurs partenaires : si l'organisme prévoit de reverser une partie de la subvention allouée par la Région Bretagne à un ou plusieurs partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de l'action, merci de préciser : **NON CONCERNE**

2.2. Description technique de l'action

⇒ Objectifs opérationnels :

Il s'agit d'organiser des évènements permettant de promouvoir les entreprises et les métiers qui recrutent sur le territoire de la CCKB et d'identifier les formations pouvant être mises en place localement en mutualisant les besoins en compétences des entreprises. Plus précisément, les actions mises en œuvre devront permettre :

- D'accompagner les entreprises de la CCKB dans leurs problématiques de recrutement ;
- De co-construire des formations adéquates aux besoins des entreprises locales ;
- De faire mieux connaître les métiers et les entreprises du territoire de la CCKB qui recrutent aux demandeurs d'emplois, salariés, scolaires et plus largement au grand public ;
- De faciliter l'accès à la formation et permettre aux salariés et aux demandeurs d'emplois de monter en compétences ;
- De favoriser la mutualisation des formations et le transfert intersectoriel des compétences.

⇒ Caractéristiques des publics visés, actions de repérage et de mobilisation identifiées

Les publics visés dans le cadre des actions mises en œuvre par cet appel à projet sont de différents ordres.

Le premier public visé est celui des chefs d'entreprise du territoire de la CCKB, qu'il s'agit dans un premier temps de mobiliser suite au questionnaire leur ayant été transmis à l'automne 2018. Cette mobilisation pourra s'effectuer par contact direct, que ce soit par courrier, courriel ou par téléphone. Il pourra s'agir également de les rencontrer, en rendez-vous individuel ou lors d'une réunion de « lancement » afin de présenter les actions envisagées et les co-construire avec eux.

Au-delà des seuls chefs d'entreprise, les actions réalisées pourront, selon les cas, s'adresser également aux salariés, notamment en ce qui concerne le montage et la proposition de formations permettant une montée en compétence et une évolution des missions dans l'entreprise.

En matière de promotion territoriale, des entreprises et de leurs métiers, nous nous attacherons à cibler également les demandeurs d'emplois (plus ou moins éloignés de l'emploi), les personnes en recherche d'opportunités professionnelles ainsi que les scolaires.

Pour les demandeurs d'emplois, il sera intéressant de nous appuyer sur les connaissances et l'expertise des agences Pôle Emploi travaillant sur le territoire de la CCKB, notamment afin de mobiliser les personnes en recherche d'emploi. Ces personnes seront principalement visées par la création de vidéos métiers, l'organisation de portes ouvertes et la mise en œuvre de formations, qualifiantes ou non, permettant d'intégrer ensuite une

entreprise en phase de recrutement. Il s'agira également de travailler avec l'association Tous Vers l'Emploi, basée à Rostrenen, qui dans le cadre de ses missions et de sa candidature prochaine à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée dispose d'une connaissance exhaustive des publics éloignés de l'emploi depuis une longue période sur 4 communes du territoire de la CCKB. De même, des échanges auront lieu avec la Mission Locale du Pays COB concernant les jeunes de moins de 25 ans éloignés de l'emploi.

Pour les personnes en emploi mais en recherche d'opportunités professionnelles ou de montée en compétences, la mobilisation sera principalement effectuée via la communication sur les actions menées et leur temporalité, notamment sur l'organisation des portes ouvertes et de formations.

Enfin, le public scolaire sera sollicité via les établissements scolaires, publics et privés, du territoire, les chefs d'établissement et les enseignants. Il pourra être proposé aux chefs d'établissement et enseignants de participer à des portes ouvertes d'entreprises afin de créer des liens avec celles-ci et potentiellement, ensuite, organiser des visites d'entreprises spécifiquement dédiées aux élèves. Cette mobilisation pourra également s'effectuer en sens inverse, à savoir par l'intervention de chefs d'entreprises, voire de salariés, dans les établissements scolaires en vue de présenter les différents métiers exercés sur le territoire et qui recrutent et / ou recruteront dans les années à venir.

Au-delà, il sera aussi intéressant de pouvoir être à disposition des établissements scolaires et de leurs élèves pour présenter les métiers de la fonction publique, de la formation professionnelle, du conseil en entreprise, etc., car il s'agit aussi de professions pouvant être exercées sur le territoire et qui peuvent intéresser certains élèves.

Par ailleurs, certains événements tels que les portes ouvertes d'entreprises et les conférences / forums pourront être accessibles à tous publics autres que ceux visés ci-dessus.

⇒ Mise en œuvre du projet (contenu, étapes, durée, ...)

Le projet est envisagé pour une durée de 10 mois, à compter de septembre 2019 jusque juin 2020, et devrait se dérouler par séquences de 2 mois dans la mise en œuvre des différentes actions.

⇒ Dates prévisionnelles de mise en œuvre du projet

Septembre / octobre 2019 :

- Prise de contact avec les entreprises ayant répondu au questionnaire en 2018, ou des entreprises susceptibles d'être intéressées par la démarche engagée. Cette prise de contact visera notamment à préciser les besoins exprimés en matière de recrutement et / ou formation, évaluer les possibilités d'organisation de portes ouvertes, identifier les chefs d'entreprises intéressés par la réalisation de vidéos métiers ;
- Organisation d'une réunion de présentation des actions souhaitées avec les partenaires pouvant être mobilisés ;
- Mise en place d'un plan de communication institutionnelle et communication auprès des médias et sur les réseaux sociaux des actions mises en place sur le territoire de la CCKB.

Novembre / décembre 2019 :

- Organisation d'un premier événement portes ouvertes d'entreprises ;
- Organisation d'un premier événement type réunion d'information / atelier à destination des entreprises sur le recrutement et / ou la formation ;
- Réalisation et diffusion d'une ou deux vidéos métier(s).

Janvier / février 2020 :

- Organisation d'une conférence / atelier / forum sur l'emploi et / ou la formation à destination des entreprises du territoire, des demandeurs d'emploi et des personnes en recherche d'opportunités professionnelles ;
- Organisation d'une première présentation d'entreprises / métiers en milieu scolaire ;
- Réalisation et diffusion d'une ou deux vidéos métier(s).

Mars / avril 2020 :

- Organisation d'un second événement portes ouvertes d'entreprises ;
- Organisation d'un second événement type réunion d'information / atelier à destination des entreprises en matière d'information sur le recrutement et / ou la formation ;
- Réalisation et diffusion d'une ou deux vidéos métier(s).

Mai / juin 2020 :

- Organisation d'un troisième événement portes ouvertes d'entreprises ;
- Organisation d'une deuxième présentation d'entreprises / métiers en milieu scolaire ;

- Organisation d'une réunion de bilan avec les entreprises participantes et les partenaires mobilisés, permettant un retour qualitatif et quantitatif quant aux actions menées, les satisfecit et manquements, et la poursuite de la politique locale en faveur de l'emploi et de la formation ;
- Rédaction d'un document de bilan des actions réalisées et de l'appel à projet.

⇒ Méthodologie d'évaluation du projet

Plusieurs indicateurs permettront d'évaluer le projet et la réussite des actions mises en œuvre :

- Nombre d'actions mises en place (réunions d'information, visites, conférences / ateliers, portes ouvertes, vidéos) ;
- Organisation de portes ouvertes d'entreprises : Nombre d'entreprises ayant participé aux portes ouvertes, nombre de personnes accueillies (demandeurs d'emploi, scolaires, tous publics) ;
- Réunions d'informations / conférences / ateliers : Nombre d'évènements, taux de participation, engagement et retour qualitatif des entreprises ;
- Organisation de formations locales : Nombre de formations mises en place ou en cours d'élaboration, nombre d'entreprises participantes, nombre de stagiaires, retour qualitatif des entreprises et stagiaires sur la formation suivie, qualité des partenariats établis avec les organismes de formation et avec les autres territoires du Pays COB selon les cas ;
- Vidéos de promotion des métiers : nombre de visionnages et de partages en ligne, retour qualitatif des entreprises et de l'audience ;
- Analyse quantitative et qualitative de l'ensemble des publics / partenaires visés et accueillis / mobilisés (entreprises, salariés, entités de formation et d'insertion, collectivités territoriales et EPCI partenaires, demandeurs d'emploi, scolaire, autres publics, etc.)
- Revue de presse sur les actions menées ;

2.3. Argumentaire budgétaire

En complément du budget prévisionnel proposé, vous pouvez préciser la nature et la répartition des dépenses envisagées afin de mieux comprendre la construction budgétaire du projet.

⇒ **Explicitation des recettes prévues – NON CONCERNÉ**

⇒ **Explicitation des charges prévues**

Préciser les modalités de calcul des charges de personnel :

Il est envisagé une base de 10 heures par semaine consacrées à la mise en œuvre des différentes actions en lien avec l'appel à projet, pour 2 personnes (CCKB et AICB), sur 36 semaines, soit 360 heures.

Chaque évènement (10 évènements) nécessitera en complément environ 20 heures d'organisation et de suivi, et pourra demander l'intervention de différents agents d'autres structures (instituts de formation, écoles, Pôle Emploi, etc...), soit 200 heures.

Au total, la mise en œuvre des différentes actions envisagées représentera environ 560 heures pour une valorisation de 6 000 €.

Préciser les modalités de calcul des charges indirectes :

Il est envisagé un budget de 3 000 € pour la location de salles pour les évènements et / ou de valorisation de la mise à disposition de salles, ainsi que du matériel, notamment informatique, nécessaire au bon déroulement des évènements.

Un budget de 2 000 € est prévu pour la partie administrative des évènements (papeterie, impressions, frais de poste, etc.).

Préciser, en cas d'appel à un prestataire de service, la nature des prestations de service :

L'intervention de prestataire de services est prévue pour différentes actions, à savoir :

- Tournage et montage de vidéos métiers ;
- Interventions de prestataires lors de conférences, réunions de présentation et d'information notamment sur les différents dispositifs en matière d'emploi et de formation ;
- Réalisation et impression des supports de communication ;
- Campagnes publicitaires via la radio et la presse écrite locale et Facebook

Si besoin, préciser la nature des rémunérations intermédiaires honoraire :

En cas de renouvellement et si le budget évolue, en expliquer les raisons :

Le budget pourra être susceptible d'évoluer selon les actions mises en œuvre et leur nombre et, de fait, selon l'implication des entreprises et partenaires identifiés.

Aussi, un renouvellement des actions au-delà du calendrier fixé à ce jour pourra également être envisagé selon les mêmes modalités.

RUBRIQUE 3 : DECLARATION SUR L'HONNEUR ET DEMANDE DE SUBVENTION

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné, PHILIPPE Jean-Yves, Président,
représentant légal de l'organisme : Communauté de Communes du Kreiz-Breizh

- certifie être en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs ;
- demande une subvention à la Région Bretagne de : 30 000,00 €
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'organisme

Nom du titulaire du compte : TRESORERIE ROSTRENEN

Banque : BANQUE DE FRANCE

Domiciliation : BANQUE DE France SAINT-BRIEUC

Joindre un RIB

Fait, le 1^{ER} OCTOBRE 2019 à ROSTRENEN

Signature

RUBRIQUE 4 : DECLARATION SUR L'HONNEUR (REGLE DES MINIMIS)

Conformément au règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006, concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis.

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'organisme,

Atteste que l'organisme n'a pas bénéficié d'un montant total d'aides publiques spécifiques supérieur à 200 000 € sur trois exercices.

Fait, le à

Signature

NON CONCERNE

Comment remplir cette rubrique ?

- Soit l'association reçoit moins de 200 000 € de financements publics sur 3 ans, le représentant légal signe cette attestation. La subvention peut-être attribuée par arrêté ou convention.

- Soit l'association reçoit des subventions pour un montant supérieur à 200 000 € sur trois ans, dans ce cas, elle porte sur cette page la mention « non concernée » (sous-entendu « par la règle des minimis ») ou la barre ou la raye manuellement en portant un trait en diagonale, après l'avoir imprimée.

Doivent être prises en compte les aides publiques de toute nature (subvention directes, mise à disposition de personnels ou de locaux, exonération de charges sociales ou fiscales) attribuées par l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics ou l'Union européenne.

Le franchissement de ce seuil ne conditionne pas à lui seul le principe d'attribution de la subvention.

Cette attestation permet aux pouvoirs publics de définir le cadre (strictement national et/ou communautaire) dans lequel ils inscrivent leur action. Les aides dites de minimis dont le montant global par association est inférieur à un plafond de 200.000 € sur trois ans sont considérées comme n'affectant pas les échanges entre Etats membres et/ou susceptibles de fausser la concurrence.

RUBRIQUE 5 : PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

5.1 Pour une première demande

Dans tous les cas, joindre au présent dossier dûment complété :

- un Relevé d'Identité Bancaire ;

Si le demandeur est une association :

- l'extrait du Journal Officiel portant déclaration constitutive de l'association ;
- les statuts de l'association ;
- la composition du Conseil d'administration et du bureau en exercice ;
- le projet d'activités et le budget prévisionnel portant sur l'année au titre de laquelle ou desquelles l'aide est sollicitée ;
- la décision du conseil d'administration ou de l'assemblée générale autorisant le Président à engager l'association ;
- un bilan financier et un compte de résultat synthétique relatifs aux deux derniers exercices clos ;
- le rapport d'activité du dernier exercice ;
- un justificatif de non assujettissement à la TVA ou au FCTVA (le cas échéant).

5.2 Pour un renouvellement

Dans tous les cas, joindre au présent dossier dûment complété :

Pour les associations :

- un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale ;
- un RIB s'il a changé ;
- le numéro de SIRET s'il a connu une modification ;
- la composition du bureau (fonctions) et du conseil d'administration si elle a changé ;

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION

Cette fiche, complétée par l'organisme, maximum 1 page recto/verso, reprend les éléments clés et synthétise le projet détaillé dans les rubriques précédentes. Si la subvention demandée est attribuée, elle sera annexée à la convention de subvention signés entre le l'organisme et la Région Bretagne.

Lieu de l'action	TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ-BREIZH
Intitulé du projet	Promouvoir l'attractivité des entreprises et des métiers qui recrutent sur le territoire de la CCKB et favoriser la mise en place de formations locales pour une montée en compétences des salariés et des demandeurs d'emplois
Organisme porteur du projet	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ-BREIZH

- PRESENTATION DU PROJET

Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none">- Valoriser l'attractivité des entreprises et des métiers exercés et qui recrutent sur le territoire de la CCKB ;- Mettre en avant le tissu économique local, son dynamisme et son potentiel de développement ;- Permettre aux demandeurs d'emploi, scolaires, personnes en recherche d'opportunités professionnelles et tous publics de mieux connaître les métiers et les entreprises qui recrutent ;- Faciliter le lien entre offre d'emploi et demande ;- Participer au développement d'une offre de formation locale adaptée aux besoins des entreprises.
Comment le besoin a-t-il été identifié ?	<p><i>Précisez, le diagnostic réalisé, dans quel cadre partenarial ...</i></p> <p>En partenariat avec l'AICB et en collaboration avec Poher Communauté et Mont d'Arrée Communauté, un questionnaire avait été adressé aux entreprises du territoire de la CCKB à l'automne 2018, afin de mieux connaître leurs besoins et problématiques en matière de recrutement, de formation, d'accompagnement dans leur développement et de mutualisation des moyens.</p> <p>Cette étude a révélé un potentiel intéressant en matière de recrutement (57 postes sur les 38 entreprises ayant répondu) dans divers secteurs d'activités, ainsi qu'un besoin en formation de leurs salariés. Ces entreprises sont également intéressées par un accompagnement dans les démarches de recrutement et de formation, ainsi que sur la mutualisation</p> <p>Ce questionnaire a également permis d'identifier des problématiques plus générales, telles que le manque d'attractivité des métiers et du territoire, une absence de formations dispensées localement, des difficultés en matière de mobilité, ou encore réussir à attirer, motiver et fidéliser les salariés.</p>

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'image et de l'attractivité du territoire de la CCKB ; - Promotion des entreprises et métiers exercés sur le territoire de la CCKB ; - Permettre à des entreprises en recherche de collaborateurs de recruter, notamment des personnes en recherche d'emploi sur le territoire de la CCKB ; - Permettre, via la mise en place de formations locales, à des salariés en poste de monter en compétence ou de permettre le recrutement de personnes en recherche d'emploi ; - Information des entreprises et les demandeurs d'emploi sur les dispositifs existants en matière de formation, de recrutement, de mutualisation de moyens, etc. ; - Permettre aux publics scolaires de découvrir les entreprises et métiers du territoire qui recrutent, et susciter des vocations, notamment via l'apprentissage ;
Public/structures ciblées	<p>Entreprises du territoire de la CCKB, demandeurs d'emplois, publics scolaires, tous publics.</p>
Partenaires	<p>AICB (pilotage), Région Bretagne, Pôle Emploi, DIRECCTE, Poher Communauté, établissements scolaires publics et privés, CIO de Carhaix, entités de formation (dont GRETA, Armor Formation et toutes celles pouvant intervenir ponctuellement), entités d'insertion (dont Association Don Bosco, Association Tous Vers l'Emploi, Mission Local du Pays COB)</p>
Contenu de l'action	<p><i>Précisez les principales étapes :</i></p> <p><u>Etape 1</u> : Prise de contact avec les entreprises, organisation d'une réunion de présentation aux partenaires, mise en place d'un plan de communication ;</p> <p><u>Etape 2</u> : Premières portes ouvertes, premier évènement d'information, réalisation d'une ou deux vidéos métier(s) ;</p> <p><u>Etape 3</u> : Conférence / atelier / forum sur l'emploi et/ou la formation, présentation d'entreprises en milieu scolaire, réalisation d'une ou deux vidéos métier(s) ;</p> <p><u>Etape 4</u> : Secondes portes ouvertes, second évènement d'information, réalisation d'une ou deux vidéos métier(s) ;</p> <p><u>Etape 5</u> : Troisièmes portes ouvertes, présentation d'entreprises en milieu scolaire, organisation d'une réunion bilan avec les partenaires, rédaction d'un document de bilan.</p>
Calendrier de réalisation de l'action	<p>Date prévisionnelle de début : Septembre 2019</p> <p>Date prévisionnelle de fin : Juin 2020</p>
Descriptif succinct des moyens matériels et humains :	<p>Co-pilotage des actions par le chargé de développement économique de la CCKB et la directrice de l'AICB ;</p> <p>Mise à disposition de moyens administratifs, de communication, d'impression, de matériel informatique (vidéoprojecteur, etc.) et de locaux (salles de réunion, espaces pour ateliers et conférences, etc.).</p> <p>Partenariat avec des entités locales pour des interventions lors de réunions d'information, ateliers, conférences, forums.</p>

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION

NB : ne pas faire figurer les centimes

CHARGES (DEPENSES)	Montant (en euros)	PRODUITS (RECETTES)	Montant (en euros)	Taux
Charges directes	45 000 €	Ressources directes	45 000 €	
Achats	18 000 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Prestations de service	15 000 €	Subventions d'exploitation		
Matières et fournitures	2 000 €	Etat: (préciser le ou les ministères sollicités)		
Autres fournitures	1 000 €	Région(s)	30 000 €	70,00%
Services extérieurs	4 000 €	Département(s)		
Locations	3 000 €	EPCI		
Entretien	500 €	Commune(s)		
Assurances	500 €	Pôle Emploi		
Documentation		OPCA		
Autres services extérieurs	10 000 €	Autres: précisez		
Rémunérations intermédiaires, honoraires	8 000 €			
Publicité (presse, radio)	1 000 €	Autres produits de gestion courante		
Déplacement, missions	1 000 €	Dont cotisations, dons manuels ou legs		
Services bancaires, autres	0 €	Produits financiers		
Impôts et taxes	0 €	Reprises sur amortissement, provisions et report		
Impôts et taxes sur rémunération	0 €	Transferts de charges		
Autres impôts et taxes	0 €			
Charges de personnels	6 000 €			
Rémunération des personnes	6 000 €			
Charges sociales				
Autres charges de personnel				
Autres charges de gestion courante	1 000 €			
Charges financières	0 €			
Charges exceptionnelles	0 €			
Dotations aux amortissements, provisions et engagements	0 €			
Charges indirectes			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres				
TOTAL DES CHARGES	43 000 €	TOTAL DES RECETTES	30 000 €	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES				
Emploi des contributions volontaires en nature	0 €	Contributions volontaires en nature	15 000 €	30,00%
Secours en nature	0 €	Bénévolat	0 €	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	2 000 €	Prestations en nature	0 €	
Personnel bénévole	0 €	Dons en nature	0 €	
TOTAL	45 000 €	TOTAL	45 000 €	100,00%

Précision pour certains postes :

Un prestataire de service est une personne morale ou physique qui réalise un service, et non la vente d'un produit, qui travaille de manière indépendante, sans lien de subordination avec votre organisme au sens du droit de travail. Il convient de contractualiser cette action via un contrat / convention de prestation de service ;

Les rémunérations intermédiaires et honoraires correspondent à des sommes versées à des membres de professions libérales (Notaires, avocats, conseillers juridiques, experts comptables...) ;

Le taux de prise en charge de la Région est calculé sans prise en compte des contributions volontaires.